



Nb de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance extraordinaire, tenue à huis clos, le 11 mai 2021

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
La conseillère	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Vicky Landry Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau
Téléconférence :	M. André Lafrance

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2021-127

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la convocation de la séance extraordinaire du 11 mai 2021.

Confirmation de réception de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du mardi, 11 mai 2021, signifié aux élus par la Directrice générale et secrétaire-trésorière par courrier à leur adresse le 6 mai 2021 et transmis préalablement par courriel le même jour tel que :

AVIS SPÉCIAL vous est, par les présentes donné par la secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Robert Duteau, maire, pour être tenue à la **salle Jules-Romme** ou par tout autre moyen de communication, le **mardi, onzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-et-un à 20:00 heures**, et qu'il y sera pris en considération tous sujets suivants :

- Résolution pour adoption du second projet de règlement 170, Plan d'urbanisme
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 171, Règlement de zonage
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 172, Règlement de lotissement
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 173, Règlement de construction
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 174, Règlement sur les permis et certificat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Résolution pour adoption du second projet de règlement 175, Règlement sur les dérogations mineures
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 176, Règlement sur le PIIA
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 178, Règlement sur les usages conditionnels
- Résolution pour adoption du second projet de règlement 179, Règlement sur le comité consultatif en urbanisme

RÉSOLUTION 2021-128

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR dans les deux ans de son entrée en vigueur;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme suite à la demande de novembre 2020 ;

Attendu que le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement du **Plan d'Urbanisme** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 170, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 170, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce projet de règlement.

RÉSOLUTION 2021-129

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' en conformité avec l'article 110.10. LAU, la Municipalité désire remplacer le règlement de zonage, à la même journée que l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme suite à la demande de novembre 2020 ;

Attendu que le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

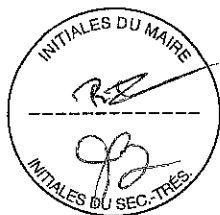
Attendu que ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité

Que le second projet de **règlement de zonage** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 171, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement de zonage numéro 171, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2021-130

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' en conformité avec l'article 110.10.1 LAU, la Municipalité désire remplacer le règlement de lotissement la même journée que l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme;

Attendu la demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;

Attendu que le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité

Que le second projet de **règlement de lotissement** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 172 soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement de lotissement numéro 172, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2021-131

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité

Que le second projet de **règlement de construction** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 173, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement de construction numéro 173, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION 2021-132

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M.Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité

Que le second le projet de **règlement relatif aux permis et aux certificats** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 174, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 174, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION 2021-133

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité

Que le second projet de **règlement relatif aux dérogations mineures** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 175, soit adopté tel que présenté.

Que le projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 175, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION 2021-134

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que le second projet de **règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois mai 2021, portant le numéro 176, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement relatif aux PIIA numéro 176, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION 2021-135

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de l'article 59.5 LAU, le conseil Municipal doit, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR;

Attendu qu' une demande de prolongement des délais d'adoption a été présentée auprès du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par la résolution numéro 2020-273 et 2021-94 ;

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation du MAMH (voir lettre du MAMH, en date du 10/12/2020), relativement à cette demande d'un nouveau délai d'adoption de ces règlements d'urbanisme ;

Attendu que le présent projet de règlement résulte du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité

Que le second projet de **règlement relatif aux usages conditionnels** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 178, soit adopté tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que le second projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 178, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

RÉSOLUTION 2021-136

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Attendu qu' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit constituer et maintenir un Comité consultatif d'urbanisme, condition essentielle pour l'application de divers règlements d'urbanisme ;

Attendu que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption ;

Attendu que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;


En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité

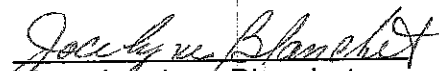
Que le second projet de **règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme** de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, en date du mois de mai 2021, portant le numéro 179, soit adopté tel que présenté.

Que le second projet de règlement relatif numéro 179, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal.

Que la directrice générale soit et est autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la séance extraordinaire du 11 mai 2021.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière